



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 17 janvier 2019**

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

**OBJET :** 30 - Fourniture d'effets d'habillement et d'articles chaussants - Résiliation et passation de marchés publics

## Fourniture d'effets d'habillement et d'articles chaussants Résiliation et passation de marchés publics

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 5	09/01/2019	Favorable unanime (1 abstention)

### I - Contexte

Dans le cadre de l'achat d'effets d'habillement et d'articles chaussants, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/Franche-Comté se sont regroupés pour la procédure de passation des marchés publics.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, une consultation pour la fourniture de matériaux de construction a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La Ville de Besançon est le coordonnateur du groupement.

Cet accord-cadre de 14 lots a été attribué le 20 octobre 2017 par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.

Les contrats ont été notifiés au titulaire le 17 novembre 2017.

### II - Procédure

Après un an de fonctionnement et d'utilisation de ces marchés, il convient de constater qu'une résiliation pour motif d'intérêt général s'impose pour trois lots attribués à la société BERJAC (88000 DOGNEVILLE) :

- Lot n° 4 : «vêtement de travail vert jaune - tissu majoritaire coton et vêtements de travail EN20471 classe II et classe III»
- Lot n° 5 : «vêtements de travail 100 % coton couleur bleu blanc»
- Lot n° 6 «vêtements de travail bleu marine - tissu majoritaire coton».

En effet, les délais de fabrication du titulaire, qui sont contractuellement entre 10 et 12 semaines, ne parviennent pas à être tenus. Les vêtements commandés sur ce marché sont des modèles exclusivement pour nos Collectivités, ce qui entraîne des fabrications spéciales. Le titulaire et les gestionnaires de ce marché ont convenu qu'une évolution des produits sur des gammes plus standards serait bénéfique à tous et permettrait une meilleure réactivité.

Il est donc proposé de résilier sans indemnités, pour motif d'intérêt général, les trois lots et de les relancer par un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre sans montant minimum ni maximum. La durée sera calée sur celle des accords-cadre non résiliés.

Les estimations annuelles pour chaque lot sont les suivantes :

- Lot n° 4 : «vêtement de travail vert jaune - tissu majoritaire coton et vêtements de travail EN20471 classe II et classe III» - 16 000 € TTC
- Lot n° 5 : «vêtements de travail 100 % coton couleur bleu blanc» - 3 900 € TTC
- Lot n° 6 «vêtements de travail bleu marine - tissu majoritaire coton» - 1 500 € TTC.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à résilier les trois accords-cadres des lots concernés,
- d'autoriser M. le Maire à lancer une nouvelle procédure de passation ainsi qu'à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 28 JAN. 2019



Contrôle de légalité